

Règlement

Organisation :

La manifestation intitulée « Trail d'Agen » est organisée par le comité départemental handisport (CDH47), association loi 1901. Elle présente pour 2022 deux courses : un trail urbain de 16,5km et une course nature de 8km.

Les courses sont inscrites au challenge des courses nature 2022 des vallées du Lot et de la Garonne et compteront pour le classement final du challenge.

Les départs des courses seront données impasse Gérard Duvergé à Agen à partir de 9h30.

Assurance :

La course est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF. Attestation d'assurance affichée le jour de la course sur le village course.

Les parcours :

Deux parcours seront proposés (affichés le jour de la course sur le village course):

- Un parcours de 16,5km et présentant 600m de D+, essentiellement sur bitume, avec 2 ravitaillements en eau, boissons sucrés et alimentation solide. Cette course est ouverte au public valide homme et femme à partir de la catégorie junior. Départ à 9h30.
- Un parcours de 8km et 200m de D+ ouvert au public valide homme et femme à partir de la catégorie cadet. La course est aussi ouverte au public en situation de handicap mental et en situation de handicap physique sur joëlette. Parcours essentiellement sur bitume. Départ à 9h30.

Certificats médicaux :

1) Pour les deux parcours :

Toute participation à une deux épreuves est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour chacun des 2 parcours, l'organisateur ne délivrera pas de dossard à une personne qui ne présente pas toutes les conditions citées ci-dessus.

Si elle décide d'emprunter le parcours sans dossard, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour chacune des courses, chaque coureur accepte la prise d'un Pass'sport¹ Handisport à la journée dont le tarif est compris dans le prix de l'inscription.

Les lots :

Un lot sera attribué à tous les inscrits.

Le classement :

2 classements généraux seront établis :

- Un classement scratch par genres et par catégories sur le parcours de 16.5km.
- Un classement scratch par genres et par catégories sur le parcours de 8km.

Les récompenses :

- 1) Sur le parcours de 16.5km :
 - o Aux 5 premiers scratch hommes et femmes (10 récompensés)
- 2) Sur le parcours de 8km :
 - o Aux 5 premiers scratch hommes et femmes (10 récompensés)
- 3) Meilleur grimpeur Homme et Femme
- 4) Meilleur sprinteur Homme et Femme
- 5) Tirage au sort de 10 dossards (hors déjà récompensés)

¹ Le Pass'Sport est nominatif. C'est un titre d'adhésion à la FFH temporaire, comptabilisé en fin de saison sportive au même titre qu'une licence. Il couvre toute personne non titulaire d'une licence loisir-cadre-compétition-établissement, sportifs ou bénévoles, pendant la durée d'une manifestation et il permet la pratique d'une ou plusieurs activités uniquement en loisirs, la participation aux stages de découverte et d'initiations, journées promotionnelles, formations...

Les inscriptions et droits d'engagement:

- Pour la course de 16.5km :
 - o Préinscriptions sur internet sur le site www.pb-organisation.com et paiement en ligne 14€
 - o Inscription par courrier, à renvoyer à : CDH47 Trail d'Agen 997-A Avenue Dr Jean Bru 47000 Agen et paiement par chèque 14€.
 - o Inscriptions sur place le matin de la course et paiement 18€
- Pour la course de 7km :
 - o Préinscriptions sur internet sur le site www.pb-organisation.com et paiement en ligne 10€.
 - o Inscription par courrier, à renvoyer à : CDH47 Trail d'Agen 997-A Avenue Dr Jean Bru 47000 Agen et paiement par chèque 10€.
 - o Inscriptions sur place le matin de la course et paiement 14€
- Les frais d'inscriptions pour les personnes en situation de handicap sont offerts par le CDH47.

Une personne non inscrite sur une des trois courses ne peut en aucun cas se voir délivrer un dossard et courir sans dossard. Si toutefois une personne trompe la vigilance des commissaires de course ou se trouve sur le parcours à un moment de la course sans dossard, l'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas d'accident.

Sécurité et obligations du coureur :

Chaque compétiteur des courses de 16.5km et de 8km accepte d'abandonner les droits d'images au profit de l'association organisatrice.

Ces compétitions se dérouleront dans le plus grand respect de l'environnement et chaque participant s'engage à le respecter.

Les routes demeurant ouvertes à la circulation et les chemins ouverts aux usagers, tous les participants devront respecter strictement les règles du code de la route.

A chaque intersection, des jalonneurs assureront la sécurité des participants.

Tous les concurrents devront impérativement obtempérer aux consignes des jalonneurs.

Si un coureur refuse d'obtempérer et met sa vie en danger ou celle d'autrui, il sera immédiatement exclu de la course et ne pourra demander le remboursement des frais d'inscriptions.

L'association CDH47 décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas, un concurrent ou un accompagnateur ou un spectateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis de l'organisateur.

Protection de la vie privée :

Chaque participant a un droit d'accès et de rectification au fichier contenant des informations personnelles.

Le Trail d'Agen informe les participants que les résultats seront publiés sur le site internet de l'épreuve et sur le site internet de la FFA. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Les catégories d'âges pour l'année 2021 et distances maximales:

Catégories d'âges pour l'année 2022								
	Cadet	Junior	Espoir	Senior	Master			
					M1	M2	M3	M4
	16-17 ans	18-19 ans	20-22 ans	23-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 et plus
Distance	≤15km	≤25km	illimitée	illimitée	illimitée			